



Chariots électriques à timon

Liste de contrôle

Travaille-t-on en toute sécurité avec les chariots électriques à timon dans votre entreprise?

Les accidents dus aux chariots à timon, aux transpalettes et engins similaires sont fréquents et entraînent souvent des absences prolongées. Les mesures de sécurité à respecter pour prévenir les accidents jouent un rôle particulièrement important dans ce contexte.

Les principaux dangers sont:

- les blessures aux pieds
- un écrasement entre le chariot élévateur et une installation fixe (par ex. un rayonnage)
- la chute d'une charge

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Instruction des opérateurs

- 1** Les personnes qui travaillent avec des chariots à timon ont-elles toutes reçu une **instruction** appropriée et cette instruction est-elle documentée? (Fig. 1)
- oui
 non
-
- 2** L'**instruction** est-elle confiée à une personne qualifiée?
- Instruction dispensée par un spécialiste de votre entreprise
- Age minimal: 23 ans
 - Formation de cariste
 - 3 ans d'expérience en tant que cariste
- Ou formation auprès d'un centre de formation pour caristes (voir liste sur www.suva.ch/chariots-elevateurs).
- oui
 non
-
- 3** Les opérateurs connaissent-ils **les risques spécifiques** à l'entreprise?
- Exemples:
- endroits sans visibilité
 - obstacles au sol ou au plafond
 - zones délimitées présentant une résistance insuffisante du sol
- oui
 en partie
 non

Chariots à timon et accessoires

- 4** La **notice d'instructions** de chaque chariot se trouve-t-elle à portée de main?
- La notice contient des indications sur l'usage prévu, les domaines d'utilisation autorisés, la conduite et l'entretien du chariot à timon.
- oui
 non
-
- 5** Le **bord du châssis** et les **roues** sont-ils conçus ou équipés d'une protection permettant d'éviter les blessures aux pieds? (Fig. 2 et 3)
- oui
 en partie
 non
-
- 6** Le **timon** est-il suffisamment long pour éviter que le bord du châssis heurte les talons de l'opérateur? (Fig. 4)
- Les chariots avec plateforme conducteur rabattable sont équipés d'un timon court et peu adaptés pour le remorquage (l'opérateur doit précéder le chariot à pied).
- oui
 en partie
 non
-
- 7** L'installation des **stations de recharge des batteries** est-elle conforme aux règles de sécurité? (Fig. 5)
- Aération suffisante
 - Absence de matières inflammables dans un périmètre de 2m autour de la batterie ou du chargeur
 - Absence de sources d'étincelles dans un périmètre de 1m autour de la batterie en cours de charge
 - Equipements de protection individuelle: lunettes de protection fermées et gants (à usage unique) résistants aux acides
 - Douche oculaire
- Voir également liste de contrôle «Accumulateurs au plomb», www.suva.ch/67119.f.



1 L'opérateur doit avoir reçu une instruction englobant les points suivants:

- spécificités du chariot décrites dans la notice d'instructions («limites» concernant la nature et le poids des charges, le centre de gravité, etc.)
- risques spécifiques à l'entreprise (voir question 3)
- techniques de conduite et de gerbage
- règles de circulation dans l'entreprise
- comportement en cas de pannes et d'urgences
- règles de sécurité



2 Les protège-roues et les chaussures de sécurité empêchent l'opérateur de se blesser aux pieds.



3 Un faible écart châssis-sol (35 mm max.) et le port de chaussures de sécurité assurent la meilleure protection des pieds.



4 Les chariots à timon long sont faciles à manier et sans danger pour l'opérateur: les talons sont tenus éloignés du châssis.

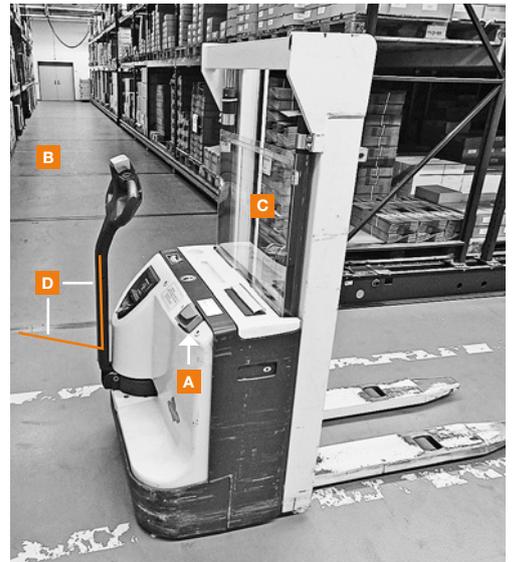
- 8 Le **diagramme de charge** est-il apposé sur le chariot et les données sont-elles bien lisibles? oui
 en partie
 non
- 9 Les **dispositifs de sécurité** sont-ils tous en place et fonctionnent-ils correctement? (Fig. 6) oui
 en partie
 non
- A) Fonction d'arrêt d'urgence (interrupteur ou connecteur de batterie)
B) Interrupteur de blocage du démarrage à l'extrémité du timon
C) Vitre ou grille de protection sur le cadre de levage
D) Freinage automatique lorsque le timon est en position finale supérieure ou inférieure



5 Station de recharge réglementaire, signaux de sécurité, douche oculaire. Lunettes de protection fermées et gants appropriés à portée de main.

Maintenance

- 10 Les chariots sont-ils contrôlés, entretenus et réparés conformément aux **consignes de maintenance du fabricant**? oui
 en partie
 non
- 11 La maintenance du chariot élévateur est-elle effectuée et documentée **uniquement par du personnel qualifié** (par ex. par le fournisseur du chariot)? (Fig. 7) oui
 non



6 Dispositifs de sécurité sur un chariot à timon

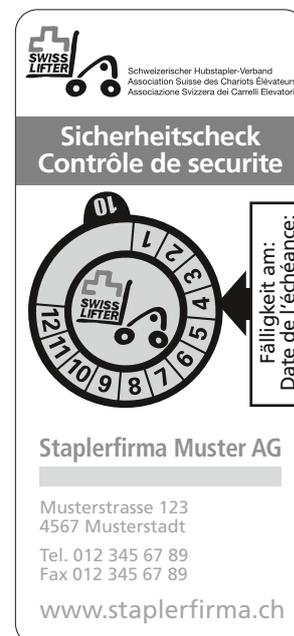
Organisation, comportement

- 12 La sécurité est-elle assurée sur l'ensemble des **voies de circulation** et des **quais de chargement**? oui
 non
- Listes de contrôle complémentaires:
• «Voies de circulation pour véhicules», www.suva.ch/67005.f
• «Quais de chargement», www.suva.ch/67119.f
- 13 Les personnes occupées dans les zones de circulation des chariots élévateurs portent-elles toutes des **chausures de sécurité**? oui
 non
- 14 Les personnes occupées dans les zones de circulation des chariots élévateurs portent-elles toutes des **vêtements voyants** (par ex. un gilet à haute visibilité)? oui
 non
- 15 Le **poids** des charges à transporter est-il inscrit sur ces dernières ou l'opérateur a-t-il la possibilité d'identifier le poids des charges d'une autre manière? oui
 en partie
 non
- 16 Veillez-vous à ce que les chariots à timon ne soient **pas utilisés pour soulever des personnes**? oui
 non
- 17 Les supérieurs contrôlent-ils régulièrement le travail des caristes et corrigent-ils les comportements contraires aux **règles de sécurité**? oui
 en partie
 non
- Voir encadré ci-dessous.

Règles de sécurité (question 17)

- Conduire prudemment.
- Veiller à éloigner les piétons de la zone de manœuvre.
- Ne pas surcharger le chariot et toujours sécuriser la charge à déplacer.
- Toujours rouler avec la charge abaissée.
- Retirer la clé de contact lorsque le chariot élévateur n'est plus utilisé.

Voir aussi «Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs», www.suva.ch/88830.f.



7 Vignette de maintenance

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

